

## **Énoncé de principe de la Société pour les troubles de l'humeur du Canada concernant les campagnes de financement**

Le 24 septembre 2010

Le 22 septembre 2010, le réseau anglais de la SRC (CBC) a présenté une série de reportages au sujet des organismes caritatifs canadiens et de leurs méthodes de financement. Ces reportages titraient : « Les organismes caritatifs ont remis 762 M\$ à des solliciteurs de fonds privés ».

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada (STHC) saisit l'occasion pour établir clairement qu'en aucun temps la STHC n'a payé ni eu recours à des solliciteurs de fonds privés (ou publics) ou un tiers parti pour obtenir ou solliciter des fonds à ses propres fins. La STHC souhaite également préciser qu'aucun solliciteur de fonds professionnel ne fait partie de son personnel, pour la simple raison que tous ses fonds sont consacrés aux services, aux mesures de soutien, aux ressources et aux projets qui favorisent l'amélioration des conditions de vie pour les personnes atteintes de maladie mentale.

La STHC croit fermement que les personnes qui font un don aux organismes caritatifs devraient être totalement informées et conscientes de ce à quoi leurs dons vont servir. L'Agence du revenu du Canada recommande à tous les organismes caritatifs de ne pas dépenser plus de 35 pour cent du revenu généré par leurs activités de financement. L'ARC est en mesure de révoquer l'enregistrement de tout organisme dont les dépenses semblent anormalement élevées. On peut trouver des renseignements sur tous les organismes caritatifs canadiens à : <http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/lstngs/menu-fra.html>.

La STHC tient à ce que vous sachiez que 100 % de vos dons sont utilisés pour les programmes, les services et la recherche visant à améliorer la vie des personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale et de leurs familles. En tant qu'organisme caritatif national, la STHC dépend de la générosité des donateurs pour lui permettre de fonctionner. Chaque don reçu influe directement sur son fonctionnement. Chaque dollar reçu est entièrement consacré aux services.

Bien qu'à la STHC, nous ayons constaté la vive réaction que ce reportage de la CBC a suscitée, nous tenons à mentionner que les campagnes de financement constituent un rouage très important du fonctionnement d'un organisme sans but lucratif. Le reportage souligne que « 85 000 organismes caritatifs enregistrés figurent sur la liste publiée sur le site Web de l'ARC. De ce nombre, 651 organismes — ce qui représente moins d'un pour cent — ont eu recours à des solliciteurs de fonds externes en 2008. Parmi ces organismes, près du tiers, soit 214, ont remis plus de 50 pour cent des fonds recueillis aux solliciteurs de fonds. »

Nous croyons qu'il est essentiel pour tous les organismes caritatifs et le gouvernement de procurer aux Canadiens des outils et des ressources faciles à utiliser leur permettant de se renseigner sur l'organisme caritatif de leur choix. Ces renseignements aideront les donateurs à faire un choix éclairé à partir de leurs constatations et de leurs croyances.

Salutations distinguées,

*Phil Upshall*

Directeur général national  
Société pour les troubles de l'humeur du Canada